

3.

Mise en place d'une Task force pour accompagner la transformation des zones commerciales, notamment en matière d'ingénierie, d'expertise administrative et juridique, et de fléchage des autres enveloppes d'aides pour les projets.

L'action, pilotée conjointement par l'équipe des fonds de reconquête commerciale à l'ANCT, le pôle Économie des Territoires de la DGE, en lien avec la DGALN les partenaires du dispositif, est articulée avec les programmes de revitalisation nationaux pour faciliter l'accès à ce fonds aux territoires ACV qui seront suffisamment matures pour passer à l'opérationnel dans le domaine commercial.

Les projets éligibles seront identifiés par les Préfectures. Ainsi il sera demandé aux porteurs de projets de monter un dossier de présentation explicitant notamment les caractéristiques du territoire et du projet et la maturité de ce dernier, conformément au cahier des charges de l'action. Les dossiers seront ensuite instruits par les Préfectures et étudiés par un Comité Technique coprésidé par l'ANCT et la DGE avec l'appui des partenaires nationaux de l'expérimentation.

Les projets retenus feront l'objet de contrats de partenariat (pour l'accompagnement en ingénierie) et de conventions de subventionnement (pour la mise en œuvre opérationnelle de la dizaine de projets matures), signées entre l'ANCT et le porteur de projet.

Contact: fondscommerces@anct.gouv.fr